MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

<table>
<tr>
<td>SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels
1 ter, Avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

tél : 01 49.55.52.06</td>
<td>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N98-2101

DATE : 22 OCTOBRE 1998

CLASSEMENT :</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux
de l'Agriculture et de la Forêt</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">OBJET : Mise en œuvre du contrôle en cours de formation des modules généraux du BEPA.

DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate pour session d'examen 2000</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">PLAN DE DIFFUSION :

Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des D.O.M.
Hauts commissariats de la République des T.O.M.
Inspection Générale de l'Agriculture
Conseil Général de l'Agronomie
Coordination des Inspections de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés

POUR INFORMATION :

Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public</td>
</tr>
</table>

De nouveaux modules généraux sont mis en œuvre depuis la rentrée 1998 (arrêté du 29 juin 1998). Ces modules sont diffusés par le CNPR (CNPR Ministère de l'agriculture BP 100 63370 Lempdes). La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de mise en œuvre du contrôle en cours de formation pour l'évaluation de ces nouveaux modules généraux du BEPA. Elle annule et remplace pour partie la note de service n°2003 du 8 janvier 1996.

Le sous directeur

E. LEBLANC

Module G1 : L'évaluation comprend 2 contrôles certificatifs.
- une épreuve écrite et orale composée d'un écrit sur un thème non professionnel (coef. 0,5) et d'une interrogation orale individuelle d'une durée de 15 minutes (coef. 0,5)
Ce contrôle a lieu en fin de première année et porte en priorité sur les objectifs 1.1, 1.4, 2.1, 2.2 et 3.2
- une épreuve écrite individuelle d'une durée de 2 heures (coef.1). A partir d'un texte littéraire, des questions seront posées sur le fond et la forme et un essai sera rédigé à partir d'un argument du texte.
Ce contrôle a lieu en deuxième année et porte en priorité sur les objectifs 1.3, 2.3, 3.5 et 3.6

Module G2 : L'évaluation comporte 2 contrôles certificatifs, un en première année et un en deuxième année.
Chacune des 4 compétences linguistiques fondamentales : compréhension de l'oral et de l'écrit, expression orale et écrite, doit être évaluée au moins une fois au cours des 2 années, et doit intervenir pour 25% de la note finale du module.

Module G3 : L'évaluation comporte 3 contrôles certificatifs, de nature pratique et oral ou pratique et écrit. Ces évaluations seront programmées sur les deux années de formation en fonction du projet d'EPS.
Les savoirs d'accompagnement dont l'évaluation est précisée dans la note de service « évaluation de l'EPS » intégreront des données relatives à la biologie humaine ayant un rapport avec ces pratiques.

Module G4 : L'évaluation comporte 2 contrôles certificatifs.
- un contrôle écrit ou oral en fin de première année portant sur l'ensemble des objectifs 1 et 2.
- un contrôle s'appuyant sur l'objectif 3 : le projet d'utilité sociale (coef. 0,5) en fin du premier semestre de la deuxième année.
Ce contrôle comprend une partie d'évaluation collective (50%) et une partie d'évaluation orale individuelle (50%).

Module G5 : L'évaluation comporte 2 contrôles certificatifs, un en première année et un en deuxième année.
Ces deux contrôles peuvent être de forme variée, l'un pouvant éventuellement être intermodulaire dans le cas du BEPA service, avec le module S2. Il faut évaluer des compétences relatives aux deux disciplines (histoire géographie et sciences économiques).

Module G6 : L'évaluation comporte 2 contrôles certificatifs, écrits, un en première année, un en deuxième année.
L'évaluation de l'informatique sous forme d'utilisation pratique est incluse dans l'un des deux contrôles (sauf pour les options qui comprennent de l'informatique en pratique professionnelle).